

Résolutionsur une justice équitable en Bolivie, en particulier les cas d'Eld Tóásó et de Mario Tadi

2013/2953(RSP) - 21/11/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 54 voix pour, 7 voix contre et aucune abstention, une résolution sur une justice équitable en Bolivie, en particulier les cas d'Eld Tóásó et de Mario Tadi.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE et ECR.

Les députés prient les autorités boliviennes de garantir un procès équitable et indépendant à ces personnes, à savoir Eld Tóásó, de nationalité hongroise, et Mario Tadi, de nationalité croate arrêtés le 16 avril 2009, dans la ville de Santa Cruz de la Sierra en Bolivie par les forces spéciales du pays, et retenus depuis en détention provisoire. Or, la loi bolivienne fixe la durée maximale de la détention provisoire à 36 mois, une période qui a pris fin le 16 avril 2012, ce qui contrevient l'avis n° 63/2011 (État plurinational de Bolivie) du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire qui stipule que la Bolivie viole plusieurs aspects de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les députés demandent dès lors au Service européen pour l'action extérieure de maintenir cette affaire dans ses priorités à l'occasion de ses échanges avec le gouvernement bolivien et de prendre les mesures concrètes qui s'imposent.

Ils demandent enfin une enquête indépendante, avec la participation d'experts internationaux, sur le décès d'Árpád Magyarósi, de Michael Martin Dwyer et d'Eduardo Rózsa Flores, d'autres citoyens européens décédés au cours d'une fusillade à Santa Cruz de la Sierra.